



RAPPORT ESG 2021

Loi Energie et Climat – Article 29

Juin 2022

INTRODUCTION

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article 29 de la loi Energie et Climat, adoptée en Novembre 2019 en France, introduit des obligations réglementaires pour les fonds d'investissement qui visent à renforcer la transparence extra-financière des acteurs financiers et à favoriser les investissements durables.

Conformément aux nouvelles dispositions, les sociétés de gestion doivent rendre compte publiquement de la manière dont sont intégrés les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans leur stratégie d'investissement et doivent également décrire les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

MISSION D'ADAGIA PARTNERS

Adagia Partners a été fondé en 2020 avec la ferme ambition d'être catalyseur de changements auprès de ses participations, mais également au sein de la société de gestion en bâtissant un acteur professionnel de l'investissement guidé par des valeurs humanistes.

Conscient que la performance d'un investissement ne se circonscrit plus à sa seule performance financière, Adagia Partners s'engage à jouer un rôle proactif dans la transformation des entreprises en les sensibilisant aux enjeux ESG et en les accompagnant dans leur développement à long terme.

Adagia Partners agit en faveur d'un modèle économique plus responsable et travaille régulièrement avec le management des entreprises en portefeuille pour les aider à mettre en place des pratiques responsables et durables, en prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux de leurs activités.

I - POLITIQUE ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT D'ADAGIA

Vision et valeurs d'Adagia Partners en matière d'ESG

Adagia Partners est un fond de *Leverage Buy-Out (LBO)* qui se concentre sur les entreprises de taille intermédiaire des secteurs de la santé, des services aux entreprises et des industries technologiques. Le fond est classé Article 8 selon la réglementation SFDR, ce qui signifie qu'il est destiné à soutenir des entreprises ayant des pratiques durables et responsables en matière d'ESG.

Adagia Partners a été créé en 2020 avec l'idée d'allier dès l'origine un savoir-faire transactionnel apporté par Sylvain Berger-Duquene et Nicolas Holzman, ainsi qu'une expertise opérationnelle apportée par Charles Edouard Bouée. Les trois Associés-Fondateurs d'Adagia ont construit Adagia avec la volonté de devenir un partenaire de confiance capable d'accompagner le *Management* des sociétés en portefeuille sur le long terme et de leur fournir un support stratégique opérationnel et technologique pour soutenir leur croissance rapide.

Au cœur de la stratégie d'accélération de croissance et de transformation des entreprises se trouve l'idée de bâtir une croissance durable qui sera capable de répondre aux enjeux économiques, sociaux et financiers de demain. Ainsi, la politique ESG d'Adagia fait partie intégrante de son ADN et du soutien actif qu'elle propose à ses participations.

La vision ESG d'Adagia se décline autour de trois piliers :

- En matière d'Environnement, nous nous engageons à réduire les émissions de carbone de nos participations en améliorant :
 - La consommation d'énergie
 - Les politiques d'achats
 - Le transport et la logistique
 - La chaîne d'approvisionnement
 - Les émissions indirectes
- En matière de Responsabilité Sociale, nous nous engageons à promouvoir la diversité en travaillant sur :
 - L'attention à la diversité dans le recrutement
 - L'égalité au niveau salarial et dans les opportunités de carrière
 - L'atteinte des objectifs de la Charte Parité de France Invest afin que d'ici 2030, les femmes représentent 25% de effectifs à des postes senior dans les équipes d'investissement et 30% des effectifs dans les comités de direction des participations de plus de 500 employés

- En matière de Gouvernance éthique, nous nous engageons à œuvrer en faveur de la mise en place de plans d'actionnariat salariés (ESOPs) et donc à favoriser l'accès des salariés au capital des sociétés de portefeuille. Nous sommes convaincus qu'un meilleur partage de la valeur est indispensable pour aligner les intérêts des salariés et des actionnaires et améliorer la motivation et la rétention des équipes.

Intégration des engagements ESG dans la stratégie d'investissement

Adagia Partners gère aujourd'hui environ €340m d'actifs à travers son fond principal ACE. Aucun investissement n'a été réalisé à date.

Nos engagements ESG sont au cœur de notre stratégie d'investissement et se matérialisent à chaque étape du processus d'investissement :

1. Identification des opportunités et phase de préinvestissement

- Application de notre politique d'exclusion en matière d'investissement
- Questionnaire de pré-investissement incluant des indicateurs ESG
- Analyse des risques et des opportunités ESG de sociétés cibles en comité d'investissement, et notamment de la double matérialité selon SFDR
- *Due diligence* ESG approfondie (à l'aide de consultants externes au besoin) incluant une évaluation du niveau d'implication et de maturité des entreprises
- Analyse des émissions de gaz à effet de serre et des plans de réduction des émissions carbone, lorsqu'un bilan carbone est disponible
- Insertion d'une clause ESG dans les pactes d'actionnaires

2. Phase de détention

Nous nous engageons notamment à mettre en place les actions suivantes pour nos futures acquisitions :

- Mise en place d'un Comité ESG au sein des sociétés en portefeuille qui se réunit au minimum annuellement

- Désignation d'un référent ESG
- Mise en place d'un plan d'action court terme, moyen terme et long terme dédié aux enjeux ESG incluant des indicateurs quantitatifs pour mesurer concrètement les évolutions internes
- Envoi d'un questionnaire ESG à remplir chaque année (qui tient compte notamment des *Principal Adverse Impacts*)
- *Reporting* ESG annuel auprès de nos investisseurs
- Conditionnement de l'obtention d'une partie du bonus des dirigeants d'entreprise de nos sociétés en portefeuille à l'atteinte d'objectifs ESG déterminés chaque année

3. Phase de sortie

- Nous nous engageons à réaliser systématiquement une *Due Diligence* ESG vendeur

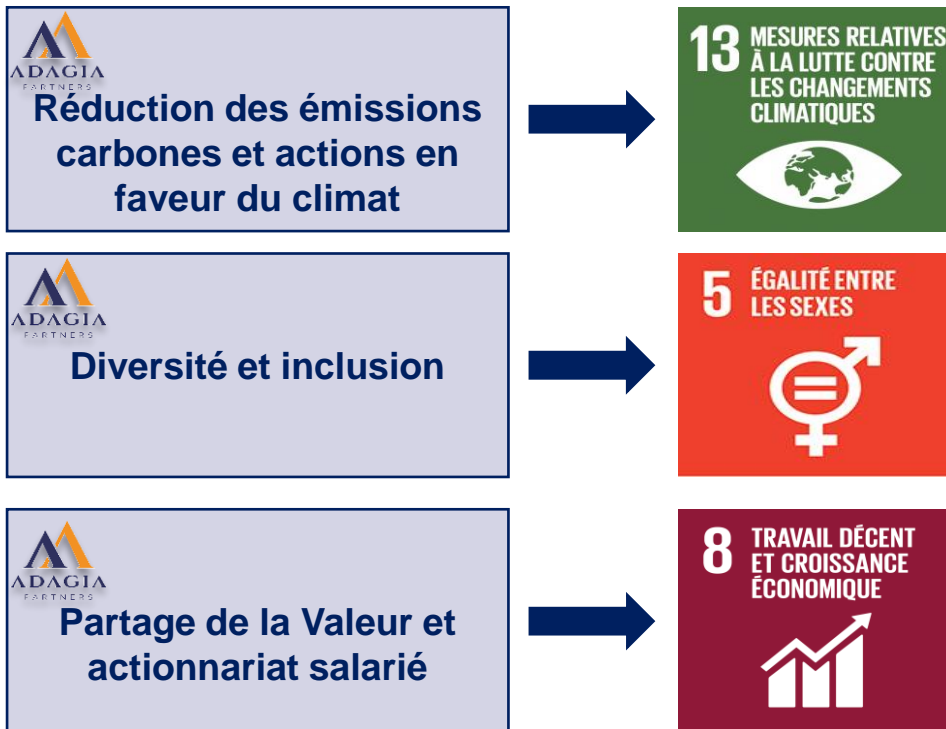
Engagements envers les différentes parties prenantes

Adagia Partners publie sur son site internet :

- Sa démarche ESG (<https://www.adagiapartners.com/responsibility/>)
- Sa politique ESG (<https://www.adagiapartners.com/wp-content/uploads/2022/04/Adagia-Partners-ESG-Policy-1-1.pdf>)

Plus largement, en tant qu'investisseurs, nous sommes convaincus que le soutien aux Objectifs de développement Durable des Nation Unies fait partie de nos responsabilités.

Ainsi, nous avons associé des Objectifs de Développement Durables à chacun des piliers de notre stratégie ESG que nous promouvons activement au sein de notre société de gestion et de nos sociétés en portefeuille.



1.1 – Engagements ESG envers les investisseurs

La loi Energie Climat de 2019 vise à renforcer la transparence d'information quant à la performance extra-financière des sociétés, et notamment sur le respect des objectifs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance éthique.

Adagia Partners s'inscrit pleinement dans cette démarche et s'engage à rendre compte à ses investisseurs des pratiques ESG de ses sociétés en portefeuille, au travers des procédures suivantes :

- Réponse aux questionnaires ESG de nos investisseurs et aux questions *ad hoc* portant sur l'ESG
- Engagement à réaliser une Due diligence ESG spécifique lors des processus d'acquisition
- Engagement à fournir un rapport annuel sur la performance ESG de nos sociétés en portefeuille qui synthétise les indicateurs que nous suivons et qui vise à (i) documenter de manière objective la performance extra-financière de nos participations, (ii) informer sur les améliorations mises en place et l'action concrète d'Adagia Partners en matière de responsabilité sociale, environnementale et de qualité de gouvernance (iii) identifier les points d'amélioration prioritaires pour les années à venir.

1.2 – Engagements ESG envers les collaborateurs

Nous sommes conscients que notre activité et notre performance repose avant tout sur notre capital humain. Nous avons à coeur d’offrir à nos collaborateurs un cadre de travail épanouissant dans lequel chacun se sent reconnu et valorisé.

Dans cet objectif, nous avons mis en place une politique de rémunération dynamique où tous nos collaborateurs sont alignés avec nos porteurs de parts : ainsi l’entièreté des effectifs d’Adagia Partners peut bénéficier d’une allocation de *Carried Interest*.

Nous sommes également soucieux de l’égalité femmes / hommes dans notre secteur et sommes signataires de la Charte Parité de France Invest qui nous engage publiquement à mesurer la parité de nos équipes internes et de celles de nos sociétés en portefeuille ainsi qu’à faire la promotion de la parité. À fin 2021, le comité d’investissement d’Adagia comportait 2 femmes sur un total de 7 membres, dépassant ainsi l’objectif de 25% fixé par France Invest.

1.3 – Engagements ESG externes

Notre attachement à ces enjeux ESG nous a conduit à prendre des engagements dès notre création auprès de la communauté des investisseurs. Nous sommes signataires des initiatives suivantes :



Les principes de l’investissement responsable proposent un menu d’actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d’investissement

CHARTRE FRANCE INVEST FOR GENDER EQUALITY

Charte pour favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu’ils accompagnent.



20 rue Quentin Bauchart – 75008 Paris

+33 (0)1 42 99 62 80
contact@adagiapartners.com

www.adagiapartners.com

Informations Importantes

Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement ou à l'arbitrage. Ce document est la propriété intellectuelle d'Adagia Partners. La reproduction de ce document est strictement interdite sans une autorisation écrite préalable d'Adagia Partners